



REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE MALESTROIT
SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquello, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (15) : M. GICQUELLO, M. LEMBELEMBE, Mme LE SAUTER – LE BEL, M. GUILLEMOT, M. POUESSEL, M. LE BRUN, M. BROGARD, Mmes GUILLAUME, KERVAZO, OGER, MM. OUTIN, KERVICHE, M. FORT, Mmes THOMAS, BLANCHET.

Absents ayant donné pouvoir (3) : Mme LE LIEVRE qui donne pouvoir à M. GUILLEMOT, Mme LHOPITALIER qui donne pouvoir à Mme OGER, Mme BLANCO-HERCELIN qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER – LE BEL,

Absents excusés (1) : Mme Sylvie GUILLAUME

Secrétaire de séance : M. POUESSEL est nommé secrétaire de séance.

Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

Désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

M. le Maire expose :

Nous allons procéder à l'élection des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs pour la Commune de Malestroit.

Nous commençons par constituer le bureau électoral qui est composé du maire, des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes du Conseil municipal. Vous serez chargés de superviser le déroulement du vote et de signer le PV à l'issue des opérations.

J'appelle donc Mesdames Oger et Kervazo, ainsi que Madame Blanchet et Monsieur Kerviche à rejoindre le bureau électoral que je présiderai.

J'invite les représentants des listes à me les remettre puis nous procéderons directement au vote à bulletin secret.

Je vais demander à Marc et à Mme Blanchet de procéder à la distribution des enveloppes et des bulletins.

2023_06_09_02 - Délibération portant sollicitation de subventions auprès du Conseil départemental du Morbihan pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

M. le Maire expose :

Au cours de nos deux précédents Conseils, nous avons adopté les délibérations pour solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR et du fonds Vert.

Nous avons reçu la semaine dernière M. le Préfet du Morbihan qui est venu remettre en personne un chèque de 356 465 € au titre du fonds vert pour notre projet de rénovation de l'hôtel de Ville.

Nous avons en parallèle obtenu un accord pour une enveloppe de 211 000 euros au titre de la DETR pour ce même projet.

Je tiens tout d'abord à remercier M. le Préfet du Morbihan pour sa venue à Malestroit et pour le soutien financier accordé à notre projet.

Vous le savez, la rénovation est pour le moment estimée à 1,4 M€. Nous allons donc maintenant solliciter le concours du Conseil départemental au titre du Programme de Solidarité Territoriale avec un taux compris entre 20% et 25% du montant global du projet au titre des exercices 2023 et 2024. Nous pourrions donc espérer un soutien sur 2 ans d'un peu plus de 300 000 €.

Echanges sur la délibération 2023_06_09_02 :

J.F Guihard : Nous n'avons pas été informé de la venue du Préfet et nous regrettons de ne pas avoir été invité au déplacement officiel.

M. le Maire : en général, partout en France, quand un préfet se déplace, il est accueilli par le Maire et ses adjoints. C'est comme cela que cela se passe

J.F Guihard : ceci étant dit, nous sommes élus de Malestroit et nous aurions pu être informés. Je remercie d'ailleurs les Infos du Pays Gallo, grâce à qui nous avons eu l'information et pu écouter les interventions. Je trouve cela dommageable pour la minorité

M. le Maire : nous avons un service Communication performant qui a immédiatement relayé l'information et la presse a rendu compte de la visite comme vous l'avez souligné

V. Pouessel : l'information, vous l'avez eue, que ce soit un peu avant ou un peu après ne change rien. Nous ne pouvions pas être 19 à accueillir le Préfet, cela n'aurait pas de sens. Les Infos du Pays Gallo ont retransmis les interventions et c'était très bien, je ne vois pas où est le problème.

J.F Guihard : le manque d'information est tout de même fort de café

V. Pouessel : je me demande ce qui est le plus important, participer à la vie communale ou avoir l'honneur de rencontrer le préfet ?

S. Blanchet : nous demandons simplement à être informé, même par mail. En quoi cela dérange ? Nous demandons simplement une information avant que cela passe par la presse. Ce n'est pas une question d'ego ou quoi que ce soit.

M. le Maire : le plus important reste l'intérêt général, pour les malestroyennes et malestroyens. Nous sommes le premier dossier du département avec cette subvention hors norme pour l'hôtel de Ville. Ce dossier est important, nous l'avons dit depuis 2014 mais nous manquons de moyens pour le réaliser. Nous avons fait le choix à l'époque que nous ne regrettons pas de donner la priorité à la maison de santé qui accueillera prochainement 2 nouveaux spécialistes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan sur les exercices 2023 et 2024 pour le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville
- Autorise M. le Maire à signer tout acte ou tout documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

2023_06_09_03 - Délibération portant subvention exceptionnelle à l'association « sport handicap pays de Ploërmel »

M. le Maire expose :

L'association « sport handicap pays de Ploërmel » est venue présenter son activité de para cycliste pendant 2 jours les 3 et 4 avril pour la semaine olympique et paralympique organisée par la Mairie avec les établissements scolaires.

Durant ces 2 jours, M. Sébastien RIO membre de l'association, a proposé des démonstrations aux enfants et les a sensibilisé au handicap.

Afin de remercier l'association et de soutenir son action, je vous propose de voter le versement d'une subvention exceptionnelle de 150€ à cette association

Echanges sur la délibération 2023_06_09_03 :

S. Blanchet : Vous allez dire que j'insiste, mais un mail à la Commission simplement, avait été demandé et cette procédure avait été accepté.

M. le Maire : tout à fait, mais je vous ai précisé le caractère exprès de la demande.

J.G Guihard : sur la formulation, il ne faudrait pas créer un précédent en termes de rémunération

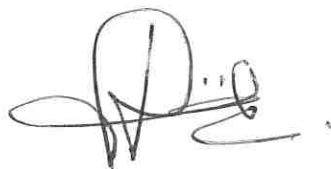
M. el Maire : ce n'est pas cela du tout. M. RIO est membre de l'association. En remerciement du temps passé, la Mairie verse une somme d'argent à l'association.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 150 € à l'association « sport handicap pays de Ploërmel »

Arrêté en séance du conseil municipal du 12 septembre 2023 :

Vincent POUESSEL
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO,
Maire de Malestroit

